

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du lundi 7 novembre 2016**

**19 h mairie, salle consulaire**

Le lundi 7 novembre 2016, à 19 h, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique salle consulaire de la mairie, sous la présidence de Pierre Fillon, maire

**Présents :** Christian Trémoulet, Josiane Mouchet, Pierre Artique, Chrystelle Beurrier, Roger Béchet, Philippe Bertrand, Philippe Delerce, Denise Gignoux, Bernard Meillasson, Cécilia Mota Laurence Lassort

**Excusés :** Christophe Coste (pouvoir à Christian Trémoulet), Coralie Marmot (pouvoir à Pierre Fillon), Carole Dinger (pouvoir à Laurence Lassort)

Nombre de conseillers municipaux en exercice	15
Nombre de conseillers municipaux présents	12
Nombre de votants	15

Date de convocation du conseil municipal	28 octobre 2016
--	-----------------

Le maire ouvre la réunion à 19 h 00

Laurence Lassort est désignée en tant que secrétaire de séance

### **I/ Compte rendu de la séance du 3 octobre 2016**

Aucune autre remarque n'étant formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### **II/ Compte rendu d'activités du camping La Pinède**

Le conseil accueille Frédéric Cuq, directeur commercial et du développement de la Compagnie internationale André Trigano (CIAT) et Alain Damay, directeur d'exploitation du camping La Pinède pour la présentation des comptes et de l'activité de l'exercice 2015.

Le camping est propriété de la commune qui l'a placé sous le régime d'un affermage (délégation de service public) dont le fermier est la société Campéoles jusqu'en 2021.

La Pinède compte 525 emplacements classés 3 étoiles dont 230 emplacements libres (tentes et camping-cars) et 118 résidents

Après un résumé de l'évolution du groupe (consultable en ligne à l'adresse « CIAT ») suite au rachat et à la restructuration administrative et commerciale (actionnaire majoritaire Caisse centrale des actions sociales EDF-GDF, 80 campings en France), l'activité du camping La Pinède pour l'année 2015 est présentée.

142 771 nuitées (+ 5 %) - 5 543 séjours (+ 15 %), pour un chiffre d'affaires de 1 733 718 €

La moitié des nuitées s'effectuent en juillet-août

La clientèle française représente 72 % des nuitées, suivie par la clientèle suisse avec 7,61 %

Elle est composée majoritairement de familles et de retraités, principalement en camping-cars avec pour objectifs détente, découverte et ressourcement, ce qui est satisfait par l'offre d'Excenevex (équipements, promenades pédestres et VTT, véloroute, animations).

En 2015, divers travaux d'investissement ont été réalisés pour 51 746 €

Un nouveau catalogue a été tiré à 150 000 exemplaires en français et 3 400 exemplaires en anglais, allemand et néerlandais, un nouveau site a été mis en ligne, un guide d'accueil est remis aux clients à leur arrivée et un dépliant 3 pages est destiné à l'office de tourisme.

Le conseil municipal approuve ce compte rendu et remercie le directeur commercial et le directeur d'exploitation pour cette présentation véritable gage d'une fructueuse collaboration.

### **III/ Convention avec le SDIS 74 relative à la surveillance de la baignade, été 2016**

Le maire présente au conseil l'état définitif des sommes à payer relatif à la convention de surveillance de la plage d'Excenevex pour la période du 2 juillet au 28 août 2016.

Pour 58 jours de surveillance, le coût total est de 26 337,07 € (frais administratifs : 1 012 € - frais d'équipement : 1 105 € - frais de formation : 1 079 € - salaires : 23 142 €)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DECIDE** de payer la somme de 26 337,07 € TTC au SDIS 74 et **AUTORISE** le maire à ordonnancer cette dépense.

### **IV/ Marché à procédure adaptée des contrats d'assurance**

Le maire rappelle au conseil que les contrats d'assurance de la commune arrivant à terme au 31 décembre 2016, une mise en concurrence a été organisée par les services administratifs avec le concours du cabinet Aurfass, Madame Anne-France Puech.

Une annonce légale a été publiée au BOAMP le 2 mai 2016 avec délai de réponse fixé au 2 septembre 2016, 18h.

Le marché (MAPA) concerne 5 lots pouvant être individualisés pour une durée de 4 ans et l'attribution s'entend aux meilleures conditions économiques.

8 offres sont parvenues qui ont été observées par la commission d'ouverture des plis le 12 septembre 2016 : SMACL, Groupama, MMA Dupessey, Cabinet Breteuil, Cabinet Blanc-Allianz, Cabinet Pilliot, Cabinet April, Cabinet Mourey-Joly.

Le cabinet Aurfass a établi un tableau de synthèse des offres qui a été analysé lors de la seconde réunion du jury le 20 septembre 2016

Le tableau des meilleures offres s'établit ainsi toutes taxes comprises :

Lot 1, dommages aux biens immobiliers et mobiliers, Groupama,	4 145, 00 €
Lot 2, RC générale et RC diverses, Cabinet Blanc-Allianz	1 224, 35 €
Lot 3, véhicules terrestres et accessoires, y compris bris de machines, SMACL,	2 915, 06 €
Lot 4, protection juridique agents et élus, Cabinet Mourey – CFDP,	459,27 €
Lot 5, risques statutaires, GIGAC-Groupama, 3,92 %	

Soit une économie globale de 2 703 € par rapport aux coûts précédents.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DECIDE** de confirmer ce choix

**AUTORISE** le maire à signer les contrats correspondants

### **V/ Portage foncier par l'établissement public foncier de Haute-Savoie (EPF 74)**

Le maire rappelle au conseil que la commune a sollicité l'intervention de l'EPF 74 pour réaliser l'acquisition des terrains propriété de la SCI du Hameau de la Tour :

lieu-dit La Tour, section A, n° 1199, 5310 m<sup>2</sup>, non bâti, classé N et UBh au PLU avec deux emplacements réservés (ER 5 et 12)

en vue d'y aménager des logements aidés avec un bailleur social, ainsi qu'une crèche privée.

Dans sa séance du 9 septembre 2016, le conseil d'administration de l'EPF 74 a donné son accord pour procéder à ces acquisitions nécessaires au projet envisagé.

Ce bien a été négocié par l'EPF à 710 005, 00 € (valeur vénale 644 550 €, emploi 65 455 €).

Vu

-l'art L 324-1 du code de l'urbanisme

-la délibération du conseil d'administration de l'EPF 74 du 9 septembre 2016,

-l'article 20 et le règlement intérieur de l'EPF 74

-les modalités d'intervention et de portage définies dans la convention pour portage foncier entre la commune et l'EPF 74

Coût d'acquisition = 710 005 , frais administratifs = 163 €, frais de portage 2,5 % sur 10 annuités  
= 117 155,72 € TTC

Total = 827 356,54 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité les modalités -

**APPROUVE** les modalités d'intervention de portage et de restitution de l'EPF 74 pour l'acquisition du bien mentionné

**AUTORISE** le maire à signer tous actes et conventions nécessaires à la conduite du présent dossier

#### **VI/ Voie verte, acquisitions foncières**

Le maire explique au conseil qu'il convient d'acquérir les terrains nécessaires à la construction des tranches conditionnelles de la voie verte-Véloroute sud-lémanique.

Les surfaces à acquérir ont été estimées par le bureau d'études Egis, en charge de la maîtrise d'oeuvre.

-Servane-Madeleine Duchêne et consorts Goglio, Vigne des Voix, parcelle A-554, classée UBh au PLU, au prix estimé par France Domaine de 250 € le m<sup>2</sup>

-Norma-Sylvia Camacho, Les Gredals, parcelle B-581, classée UBh au PLU, au prix estimé par France Domaine de 125 € le m<sup>2</sup>

Elles seront précisées en phase d'achèvement des travaux par le géomètre expert Barnoud-Trombert à Thonon, en vue de l'établissement des actes authentiques dont la rédaction est confiée au cabinet Colloud

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DECIDE** d'acquérir ces terrains aux conditions énoncées

**AUTORISE** le maire à établir et signer tous actes utiles à la conduite du présent dossier.

#### **VII/ Camping « Les Cols Verts »**

Le maire informe le conseil que M. Mirigay a mis son camping en vente.

En vue d'autoriser à y faire des aménagements, il convient de faire une modification simplifiée du règlement du PLU afin de corriger une erreur de plume.

Celle-ci sera réalisée par la CCBC à laquelle la commune a délégué sa compétence urbanisme.

Cet équipement compte 43 emplacements sur 7 000 m<sup>2</sup>, et l'EPF 74 devrait porter le projet d'acquisition en vue de le valoriser.

### **VIII/ Décision modificative BP principal 2016**

De façon à prendre en compte la rémunération d'un agent technique embauché pour faire face à l'exécution en interne de travaux de voirie et sur bâtiments, sur proposition du maire et après avis favorable de la commission « patrimoine, voirie et bâtiments »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DECIDE** d'affecter sur les crédits « dépenses imprévues de fonctionnement », la somme correspondant à l'embauche d'un agent technique sur 2 mois éventuellement prolongeable d'un mois supplémentaire

### **IX/ Aménagement du parc du Pré Cottin, mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage**

Le maire rappelle le projet d'aménagement léger d'un jardin de jeux en direction des enfants, avec une dimension culturelle, sur une partie de la propriété communale du Pré Cottin.

Ce projet a reçu le principe d'un financement privé de 630 000 € par la société « French Estatement Management - Les Roches », sans contrepartie de quel qu'ordre que ce soit.

De façon à définir le contenu de ce projet, en tenant compte des contextes juridique, urbanistique, administratif et financier, l'organisation un concours d'idées auprès d'architectes, urbanistes, paysagistes, créateurs, est indispensable.

Un avis de mise en concurrence sera mis en ligne sur la plateforme MP74, le jury retiendra 3 bureaux d'études, et au terme de la négociation conduite avec eux, le lauréat ayant été retenu, les 2 bureaux évincés recevront une indemnité de 10 000 €.

Pour permettre à la commune d'aboutir dans cette démarche nécessitant une qualification et une compétence particulières, il suggère d'être accompagné par un bureau d'études spécialiste en assistance à maîtrise d'ouvrage.

Il présente l'offre de la société Durabilis, Nicolas Châtel à Thonon, dont les références sont reconnues.

La mission consiste en :

- définition des besoins, estimation du niveau de l'opération, rédaction du cahier s charges
- constitution des pièces techniques et administratives
- accompagnement dans l'analyse des candidatures, analyse des offres et mise au point du marché avec le lauréat du concours

le tout sous l'autorité du maire et d'une commission ad hoc, et avec le concours du secrétariat général de la mairie

Coût : prévisionnel quantitatif de 11 625 € HT, sous forme d'application du bordereau des prix annexé

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DECIDE** de confier à la société Durabilis, Nicolas Châtel à Thonon, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, valant MAPA, pour accompagner la commune dans l'organisation d'un concours d'idées, ainsi que dans la réalisation de l'aménagement du Parc du Pré Cottin, pour un coût estimé de 11 625 € HT

**AUTORISE** le maire à établir et signer la convention correspondante ainsi que tous actes utiles à la conduite du présent dossier.

### **X/ Dossiers de demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes**

Ce point sera vu lors de la prochaine réunion du conseil municipal

### **XI/ Urbanisme**

#### **a/ Droit de préemption d'un fonds de commerce**

Benoît-Gilles Dufourd vend son fonds de commerce attaché au restaurant « La Plage Gourmande » située dans une alvéole commerciale louée à la commune sur la plage.

Le maire demande au conseil si la commune est intéressée par la préemption de ce bien.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de ne pas préempter ce bien.

#### **b/ Déclarations d'intention d'aliéner**

-SARL OBJECTIF Pierre	Les Prillets	Lotissement Les Coteaux du Léman
-MURARD René	Domaine de la Chênaie	
-SCI L'ONDE D'OR	Les Croix	
-MARMOT Olivier	Les Croix	
-HOQUET Pascal et SAUVAGE Marie-Josée	Hameau Lou Margali	

#### **c/Certificat d'urbanisme opérationnel :**

-VINCENT Georges et GIONZINI Gislaine  
s/c BARNOUD-TROMBERT Géomètres construction de 2 maisons et création d'un accès sur la RD25 accolé à celui existant.

#### **d/Permis de construire accordés :**

-DEIBOUNE Farhat et PALLARD Sarah		
s/c ARTIS	villa individuelle	Les Coteaux du Léman
-BULLAT Guillaume et PERRISSOUD Florence	villa individuelle	Chevilly

-REAL Antonio agrandissement d'une villa et création d'un abri de jardin  
Champ de la Grange

e/Déclarations préalables accordées:

-LEFEBVRE Christophe ouverture en façade et pose d'un escalier rue du Port des  
Pêcheurs  
-BAIGUE Stéphane  
s/s FORCE ENERGIE panneaux photovoltaïques Route de Cérésy  
-LEBRET Yves clôture, portail, portillon Lotissement Les Coteaux du Léman  
-KARAMI DOS SANTOS Georges extension Champ de la Grange

**XII/ Questions diverses**

a/ Christian Trémoulet

-informe que la réunion de mise en route du chantier des travaux du groupe scolaire aura lieu dans la semaine du 14 au 20 novembre

-répond à Roger Béchet que la barrière le long de la RD 225 en bordure du camping La Pinède sera installée avant fin novembre

b/ Bernard Meillasson demande ce qu'il en est du dossier d'installation de la SCEA La Mère Gaud « à la ferme de Cérésy et notamment du risque de pollution conséquent à la présence de canards

Le maire répond que le dossier est en cours de réflexion et que la dimension pollution fait l'objet de soins particulièrement attentifs.

Toutes les mesures préventives et de sécurité seront prises de façon sérieuse

c/ concernant les installations communales de football, Chrystelle Beurrier et Christian Trémoulet informent que le club de Sciez sollicite leur utilisation dès le printemps 2017.

Le maire rappelle que l'US Léman n'ayant jamais répondu aux appels téléphoniques destinés à connaître sa décision quant à ces équipements, il adressera un courrier recommandé à ses responsables afin qu'ils se déterminent sous quinzaine.

En fonction de la réponse, une convention de mise à disposition avec le club de Sciez pourrait donc être envisagée.

d/ Office de tourisme d'Excenevex

Le maire informe le conseil que dans le cadre de la loi NOTRe, relatif à la nouvelle organisation de l'intercommunalité, les 4 offices de tourisme du territoire de la CCBC, devant laisser place à un office intercommunal, vont devoir se dissoudre avant le 31 décembre 2016 et affecter l'actif restant à un organisme touristique équivalent.

La communauté d'agglomération devra déterminer le siège social de cette nouvelle structure intercommunale, en approuver la forme juridique, la gouvernance, l'organisation et la direction.

Les locaux actuels seront transformés en bureaux de renseignements touristiques.

L'accueil, la promotion et la commercialisation étant les compétences de cet OTI, l'animation sera confiée à Excenevex Animation.

e/ le maire présente un tract destiné à être apposé sur les véhicules genevois.

Le but est d'informer les résidents genevois travailleurs frontaliers de la nécessité de se déclarer en mairie afin de ne pas prendre le risque d'être l'objet de recherches fiscales.

f/ Roger Béchet demande où en est la position de Dominique Serramon qu'il a vu dans un véhicule de gendarmerie, et souhaite savoir s'il utilise toujours le logement loué par la commune.

Le maire lui répond que D. Serramon est toujours en disponibilité et qu'il exerce des missions de réserve opérationnelle auprès de la brigade de Douvaine dans le cadre de l'état d'urgence.

Le logement communal qu'il loue est l'objet d'un préavis de 3 mois qui sera respecté le moment venu.

g/ agenda

-commission finances et personnel, lundi 21 novembre, 19h

-conseil municipal, lundi 19 décembre, 19h (municipalité vendredi 9 décembre, 15h)

-concertation du PLUi, réunions publiques mardi 22 novembre à Chens, mercredi 23 à Sciez

La séance est levée à 21h45

La secrétaire de séance  
Laurence Lassort

le maire  
Pierre Fillon

J-F Tanghe, conseil municipal 7 novembre 2016